

Ministère de la Culture

**Direction Nationale du
Patrimoine Culturel**

Mission Culturel de Tombouctou

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**



**Rapport sur l'état de conservation du « BIEN CULTUREL
TOMBOUCTOU (Mali) (C119)**

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

LE BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU composé de 3 mosquées et de seize mausolées a été classé au patrimoine mondial en 1988 suivant les critères (ii) (iv) et (v) .

Classé patrimoine en péril de 1990 à 2005 , il a été depuis 2012 réintégré à cette liste rouge et soumis au processus de suivi réactif. Et malgré les efforts déployés par le Ministère malien de la Culture et l'UNESCO, l'insécurité larvée qui sévit dans tout le pays est encore un obstacle pour atteindre des résultats tangibles permettant de retirer le bien de la liste en péril.

Aussi, lors de sa 43^{ème} session tenue à Bakou (Azébaïdjan), le comité du patrimoine mondial tout en notant avec satisfaction les efforts de l'Etat-Partie dans la mise en oeuvre des mesures correctives et tout en saluant l'implication continue des partenaires comme la MINUSMA ou l'UE dans le cadre du plan d'action de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, a exprimé :

- Son inquiétude par rapport au manque de moyens matériels et humains de la Mission Culturelle
- Sa préoccupation en raison du manque des travaux de conservation sur la mosquée de Djingareyber et les mausolées et de la circulation des engins lourds à côté des sites.

Aussi, le comité a :

- Réitéré d'une part ses encouragements à l'Etat partie afin d'augmenter les ressources financières, logistiques et humaines de la Mission culturelle et de l'autre sa demande d'étudier, en concertation avec la MINUSMA, les options de réorganisation de la circulation à proximité des édifices concernés afin d'atténuer les effets nocifs des vibrations tectoniques
- Exhorté l'Etat partie à prendre des mesures adéquates, et en étroite concertation avec toutes les autorités municipales et régionales, pour empêcher l'installation illégale de containers ou de constructions en tôle, et pour lutter contre la pollution du tissu ancien de la ville et des cimetières par des déchets pouvant constituer un impact visuel et environnemental négatif et empêcher l'accès aux mosquées et mausolées en cas d'urgence
- renouvelé son appel à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts de l'Etat partie et contribue à la mise en oeuvre de la 2e phase du Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens
- Décidé de continuer d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé pour le bien
- Décidé également de maintenir Tombouctou (Mali) sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Le présent rapport mettra l'accent sur :

- L'implication des collectivités et des communautés et les réponses qu'elles ont apporté par rapport aux décisions du comité du patrimoine mondial
- Les efforts de l'état-partie pour juguler les différentes insuffisances constatées
- Les actions des différents partenaires
- Les actions qui restent à faire

2. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

Le comité du patrimoine mondial via la délégation du Mali à l'UNESCO et la Direction Nationale du Patrimoine Culturel a assez rapidement fait parvenir à nos services les décisions prises à Bakou et qui concernent le BIEN TOMBOUCTOU.

Aussi, au regard du fait que plusieurs de ces décisions nécessitent une implication directe des collectivités locales et régionales, elles ont été vite démultipliées vers :

- Le Gouvernorat de région

- Le Conseil Régional
- La Préfecture
- La Commune Urbaine
- La Direction Régionale de l'Urbanisme et de la Construction

La lettre d'accompagnement produite par la Mission Culturelle recommande fortement à ces différentes structures de conjuguer leurs efforts afin de mettre en œuvre les mesures correctives.

2. 1. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives

2.1.1 Réaction des collectivités locales et des communautés

Les recommandations du comité du patrimoine mondial démultiplié auprès des autorités administratives et locales a permis la prise de décisions allant dans le sens de la sauvegarde du bien.

On peut ainsi signaler que :

- Le Conseil Régional a notifié à la Mission Culturelle l'octroi d'une subvention de 2 200 000 pour le crépissage annuel de la mosquée de Djingareyber. A ce jour, le décaissement n'est pas effectif
- La commune de Tombouctou, par écrit, a notifié aux occupants des abords des cimetières abritant des mausolées, l'ordre de déguerpir. A ce jour le déguerpissement n'est pas effectif
- Les comités de gestion des mosquées de Djingareyber et Sidi Yahia ont été renouvelés le 22 décembre 2019 sous la supervision de la Mission Culturelle

2.1.2. Conservation physique

Les travaux de conservation physique ont été timides à cause du manque de moyens.

On peut noter cependant que :

- Suite aux pluies diluviennes du mois d'août une partie du toit de la mosquée de Sidi Yahia s'est effondrée et est toujours en cours de réfection avec un appui financier d'urgence du Ministère de la Culture. La subvention a été directement remise au comité de gestion qui effectue les travaux avec la corporation des maçons.
- Les mêmes pluies ont encore plus gravement endommagé le petit minaret de la mosquée de Djingareyber. Le comité de gestion de la mosquée a lui même pris en charge les travaux de rénovation de ce minaret.
- Pour augmenter la capacité d'accueil de la mosquée pour les prières du vendredi, le comité de gestion de la mosquée de Djingareyber, avec une subvention de Barkhane, a voulu faire un hangar dans la cour. Mais vu que cela constitue une entorse à l'architecturale originale de la mosquée, il est en cours de démolition.

2.1.3. Implication des partenaires extérieurs

L'implication des partenaires extérieurs sur le terrain est toujours une opportunité pour sensibiliser les communautés et de le caractère universel du patrimoine classé.

Aussi, on peut noter que :

- Le fonds de la C.P.I au profit des victimes des destructions de mausolées continue ses concertations avec les communautés et le bureau UNESCO. Le fonds prévoit une électrification solaire des mosquées et des mausolées ainsi que des travaux sur les clôtures des cimetières qui abritent des mausolées classés.
- La MINUSMA s'implique toujours pour la reconstruction du monument ELFAROUK en voie d'achèvement
- Une mission de l'UNESCO conduite par David Stehla permis de rencontrer ensemble l'ensembles acteurs communautaires (comités de gestion, responsables de mausolées, corporation des maçons) et les responsables administratifs (Gouverneur de Région, Préfet, maire)
- La force française BARKHANE a décidé d'appuyer le comité de gestion de la mosquée de Djingareyber pour la construction d'un hangar dans la grande cour

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés

- La Mission Culturelle en charge de la gestion du site n'a pas les moyens logistiques, humains et matériels suffisants pour accomplir sa mission. Dans le cadre du processus d'indemnisation de la C.P.I elle a demandé à être doté d'un véhicule et de matériels de travail. Il ne sera pas inutile que les différents acteurs nationaux et internationaux appuient sa requête

- Les comités de gestion des mosquées, les responsables des mausolées, les maçons traditionnels et même les services techniques de l'état ne sont pas bien outillés pour une bonne compréhension des textes, singulièrement de la convention de 1972. Cet état de fait complexifie grandement la gestion du site. A ce titre, il sera très opportun d'organiser un atelier leur permettant de s'appropriier les textes
- Les passages des engins jusqu'à la base des mausolées et l'installation de containers et maisonnettes en béton ou en tôles à but commercial à côté de ces édifices classés constituent d'horribles pollutions visuelles et sonores qui détériorent considérablement le paysage architectural du site.
- Le manque de panneaux de visibilité, du sigle du bouclier bleu dans une zone de conflit est un facteur à risque.

Bamako, le 28 janvier 2020

**P /LE DIRECTEUR NATIONAL DU
PATRIMOINE CULTUREL/PO
L'ADJOINT**



SIDI LAMINE KONE